

COMMUNE DE SELONCOURT

**DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DCM20180313.14	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 13 mars 2018 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-dix-huit du mois de mars le treize mars le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14 mars 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 mars 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<u>Etaient présents</u>	
<u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
<u>Etais absent</u>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : FESTIVAL DE JAZZ « LES 3 TEMPS DU SWING » - CONCERT SAMEDI 21 JUILLET 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que, dans le cadre du Festival de Jazz « Les 3 Temps du Swing », un concert soit donné par le groupe CAROLINE JAZZ BAND le samedi 21 juillet 2018 à 20H30 – Place Croizat.

Il est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession établi par l'Association SWING THAT MUSIC dont le siège social est situé Rue des Cotes – CABRIALS – 34230 AUMELAS, représentée par Madame Nicole FERRIERE, Présidente, et notamment le coût de la prestation, soit 3 798,00 € TTC (frais de déplacement inclus).

La Commission Vie Culturelle, réunie le 18 mai 2017, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- approuve la tenue du concert du Groupe CAROLINE JAZZ BAND selon les conditions définies au contrat de cession ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer le contrat de cession et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 13 mars 2018

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**